PTGE ALLIER AVAL

COMPTE-RENDU

REUNION DU COMITE DE TERRITOIRE

9 AVRIL 2024

Annexes du compte-rendu :

Annexe 1 : liste des participants et excusés

Annexe 2 : documents transmis en complément du compte-rendu

ORDRE DU JOUR :

1 – Rappel des objectifs et enjeux de l'étude HMUC Allier et du PTGE Allier aval

2 – Questions diverses

M. Alexandre VERDIER, président de la CLE du SAGE Allier aval et du Comité de Territoire du PTGE Allier aval, ouvre la séance en remerciant M. le Préfet du Puy-de-Dôme et les membres de l'assemblée de leur présence.

Il présente l'objet de la réunion qui est d'informer sur les procédures engagées pour une gestion durable de nos ressources en eau et de confirmer notre engagement à poursuivre l'étude HMUC Allier, étude socle du futur PTGE. Il confirme également sa position de travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire : élus, usagers économiques et non économiques, services de l'Etat.

1 – Rappel des objectifs et enjeux de l'étude HMUC Allier et du PTGE Allier aval

M. VERDIER affirme qu'il est essentiel de réussir à établir une stratégie de territoire pour une gestion durable de nos ressources en eau en prenant en compte les disponibilités actuelles et futures que nous offrent nos cours d'eau et nos ressources souterraines. Cela nous permettra de garantir les activités de nos territoires et la disponibilité de l'eau pour tous. Il invite à ce que nous soyons engagés à travailler collectivement dans les prochains mois et années à venir pour écrire ensemble une feuille de route commune pour une gestion durable de nos ressources. C'est notre rôle en tant que membres de la Commission Locale de l'Eau et du Comité de Territoire et donc notre engagement qui vise à valider ensemble des programmes d'actions territoriaux du futur PTGE Allier aval.

M. le Préfet du Puy-de-Dôme, Joël MATHURIN, salue l'assemblée. Il félicite le fait que la gouvernance du SAGE et du Comité de Territoire soit un cadre qui permette d'agir fortement. En tant que préfet référent de la démarche PTGE, accompagné des services de l'Etat, notamment de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, il souhaitait être présent pour réaffirmer l'attente de l'Etat sur l'aboutissement de l'étude HMUC Allier et la réussite de la démarche PTGE Allier aval. L'un et l'autre sont les deux faces d'un même objectif : élaborer une stratégie territoriale partagée par les acteurs locaux afin de garantir un accès à l'eau pour tous (milieux compris) et dans la durée.

« Cette présence est aussi l'occasion de marquer le soutien au nouveau président de la CLE du SAGE Allier aval avec qui nous avons fait connaissance récemment et j'ai vu votre détermination et votre mobilisation à rassembler les intelligences collectives. Vous êtes désormais dans le camp des « ouvriers du consensus » dans lequel je me situe aussi, et par lequel nos actions et missions sont d'essayer de trouver les voies et moyens d'accord et d'équilibre entre les différentes parties prenantes.

Co-construire un projet de territoire n'est pas chose aisée mais la gestion partagée de la ressource en eau est incontournable pour maintenir ce qui fait les forces et la diversité de ce territoire. Ce dernier constat découle des conditions hydrologiques observées ces dernières années ainsi que des conclusions de l'analyse prospective sur l'évolution de la ressource sur le territoire Allier aval. La gestion de crise n'est pas adaptée pour faire face aux défis qui nous attendent, même si elle est nécessaire. Nous devons nous engager de façon volontaire et déterminée dans une vision à long terme.

C'est la clé pour réduire notre vulnérabilité et renforcer notre capacité de résilience de territoire. La détermination des volumes prélevables constitue un élément essentiel pour construire un programme d'actions PTGE cohérent avec la stratégie territoriale qui sera élaborée.

Je souhaitais, par ma présence à cette réunion, en appeler à l'engagement de tous auprès du président de la CLE à être acteurs de la démarche, notamment en mobilisant toutes les données objectives pouvant permettre d'éclairer les choix et en mobilisant une intelligence collective de territoire. C'est l'engagement que j'ai pris lorsque j'ai symboliquement appelé le « printemps de l'eau » dans le département du Puy-de-Dôme avec un certain nombre d'actions que nous allons commencer à engager avec un certain nombre d'acteurs. Je pense notamment aux réflexions engagées avec les parties prenantes des territoires d'Ambert, de l'impluvium de Volvic, et nous aurons prochainement des débats et discussions de co-construction au sein du comité départemental de l'eau que je vais réunir dans les prochains jours. Je pense également au travail que nous sommes en train d'engager au sein du comité de pilotage pour mettre en place une réserve naturelle nationale au Bec de Dore. Nous avons à engager une action forte et volontariste dans le cadre de cette dynamique de la CLE. »

Fabienne LAROUDIE présente la place du PTGE dans le contexte national et le bassin Loire-Bretagne (cf Annexe 2).

Maïwenn ROCHARD rappelle les enjeux et objectifs du PTGE Allier et aval et la présentation du calendrier pour la suite de la mise en œuvre du PTGE (cf Annexe 2).

Lucile MAZEAU rappelle le contexte de la mise en place de l'étude HMUC Allier, ses objectifs et son contenu.

Après ces présentations, M. Alexandre VERDIER donne la parole à l'assemblée.

2 – Questions diverses

Mme Eliane AUBERGER, *Parc Naturel Régional Livradois Forez* : on prend comme référence des années quinquennales sèches par rapport à ce qu'on connaît actuellement. C'est bien, mais comment savoir si dans 15-20 ans ces années ne deviendront pas la moyenne voire représenteront des années humides au vu de la vitesse à laquelle le changement climatique raréfie les ressources ? Je n'ai pas compris comment on se projetait dans l'avenir et dans ces risques de sécheresses supplémentaires et importantes.

Réponse de Mme Fabienne LAROUDIE, *Direction Départementale des Territoires 63* **:** dans l'étude HMUC, la phase 3 est une phase de prospective qui a pour objectif de voir quel sera l'état des ressources en eau à l'horizon 2050. Ce qui va être important pour le PTGE, c'est de se diriger vers une trajectoire par rapport à ces éléments de prospective. On co-construit la trajectoire qu'on veut mettre en place sur le territoire pour s'adapter aux évolutions qui vont venir. Tout cela s'articule entre ce que dit l'étude et ce qui sera choisi par les acteurs locaux.

Réponse de Mme Lucile MAZEAU, *SAGE Allier aval* : sur la base de la situation actuelle, on a produit des Volumes Potentiellement Mobilisables (VPM) en définissant des débits-cibles pour chaque cours d'eau. Lors des réunions territoriales, on attend que les territoires s'expriment sur la manière de gérer les ressources en eau avec un débit qui, on le sait, va diminuer, comme le définit l'étude prospective.

Ces ordres de grandeur vont de -20% à -50% sur le QMNA5 (mois sec de l'année sèche quinquennale). On va mettre en parallèle lors de ces réunions territoriales les VPM, les prélèvements nets actuellement exercés et leur évolution à 2030 et 2050. C'est aux territoires de s'exprimer pour savoir comment gérer cette ressource avec les besoins actuellement exercés voire des besoins futurs exprimés lors de ces réunions. La prospective est bien prise en compte dans nos réflexions.

Réponse de M. Joël MATHURIN : l'anticipation de la baisse de la ressource à 2030 et 2050 est un des éléments de motivation du travail qui est engagé. Il y a forcément de l'incertitude. Mais la question que nous devons nous poser tous ensemble est la suivante : en prenant en compte cette incertitude, comment, sur la base d'éléments objectifs et d'une intelligence collective, pouvons-nous nous donnons des trajectoires plausibles pour pouvoir anticiper ces dynamiques de réduction de la ressource, notamment en période d'étiage ? Malgré ces incertitudes, nous devons pouvoir répondre collectivement à ces enjeux de sobriété, d'innovation collective et de capacités de stockage.

Réponse de M. Alexandre VERDIER : pour compléter les propos précédents, l'étude HMUC va nous aider à prévoir des scénarios de gestion de crise. On ne peut pas gérer de la même manière tous les territoires alors qu'on ne connaîtra pas la même crise partout. Je tiens à la différenciation territoriale. L'étude HMUC doit nous permettre de trouver des solutions à des situations différenciées.

M. René BOYER, *UFC Que Choisir* : ces études sont très intéressantes et il reste encore quelques années avant de voir la finalisation. En parallèle, des arrêtés préfectoraux sont pris par rapport aux sécheresses. Un certain nombre de PURE (Plan d'Utilisation Rationnelle de l'Eau) ou PSH (Plans de Sobriété Hydrique) ont été signés. Parmi les entreprises engagées dans ces Plans, on n'arrive pas à connaître les volumes de réduction de ces engagements. Il serait nécessaire de les avoir pour plus de transparence. En ce qui concerne les rivières, on prend des seuils minimums qui posent des problèmes à la vie aquatique et à la biodiversité. Sauf erreur, dans le département du Puy-de-Dôme, il n'y a que le cours d'eau de l'Eau Mère qui est pris en compte dans ce cadre. Il serait nécessaire de travailler sur ce sujet, de répondre à des objectifs définis pour que la biodiversité fonctionne, ce qui n'est pas forcément le cas aujourd'hui. On a également le problème des embouteilleurs car on voit qu'ils s'étendent. Il faut se poser la question de savoir si on veut continuer à alimenter la population en bouteilles plastiques d'eau consommable, le citoyen lambda vit avec ces questions.

Réponse de M. Joël MATHURIN : une nouvelle fois, sur la base d'éléments incertains, nous avons à tracer ensemble des études prospectives sur la base de scénarios intégrant une réalité et des éléments objectifs. Nous allons avoir une baisse de la quantité d'eau disponible en étiage sous l'impact du changement climatique. A partir de là, nous devons intégrer collectivement des trajectoires plausibles pour identifier des stratégies de sobriété, d'innovation et de gestion de la ressource, notamment du stockage. On a besoin de démarche scientifique et de travailler en attendant ces éléments scientifiques sur le très court terme. Les Comités Départementaux de l'eau travaillent sur des adaptations, ce qui est le cas dans la révision de l'arrêté cadre sécheresse 2024 dans le Puy-de-Dôme issue d'une co-construction au sein du Comité Départemental de l'Eau pour intégrer un certain nombre d'éléments que nous avons identifiés ensemble. Il faut améliorer des éléments de solidarité des territoires. Dans le cas du comité de suivi du site de l'impluvium de Volvic, il y a bien un partage d'informations sur les évolutions des engagements pris et des objectifs atteints.

Réponse de Mme Johanna DONVEZ, *Direction Départementale des Territoires 63* : en ce qui concerne les PURE, ils ont été mis en place assez tôt dans le Puy-de-Dôme avec une démarche pro-active des industriels sur des volontés de faire des économies structurelles pour pouvoir être plus résilients. Les économies conjoncturelles pour des entreprises avec des employés sont beaucoup plus compliquées à faire que de se projeter sur une année complète ou sur plusieurs années avec des vrais efforts

d'économie d'eau dans tous les process industriels. Nous avons eu la chance d'avoir cette démarche assez tôt dans le département, qui a été saluée. C'est pourquoi le niveau régional a souhaité l'étendre à travers les Plans de Sobriété Hydrique qui sont sur une base déclarative et adoptent un engagement un peu moins poussé que les PURE qui sont validés par les services de l'Etat et sont des démarches volontaires des entreprises. Les PURE sont bien propriété des industriels et ne sont pas portés à connaissance.

Sur la question de l'Eau Mère et le besoin de connaissance, j'imagine que vous faisiez référence au débit minimum biologique (DMB) qui sont des débits qui permettent de véritablement savoir si le milieu est bien pris en compte. On espère avoir cette connaissance sur l'ensemble des cours d'eau et affluents de l'Allier mais cela demande du temps. C'est bien notre souhait à terme d'avoir ces éléments de connaissance et c'est un vrai enjeu pour le département.

Réponse de Mme Lucile MAZEAU : dans l'étude HMUC on ne définit pas de DMB mais des débits-cibles, ce n'est pas la même définition et la même méthode. On va se baser sur des débits mensuels de référence pour définir un VPM mensuel. Pour les données industrielles, c'est indispensable qu'on ait un état des lieux de ces prélèvements et des trajectoires dans lesquelles les industriels se sont engagés, nous n'avons pas ces données essentielles pour travailler sur les programmes d'actions qui se basent sur du tendanciel. C'est important de valoriser l'ensemble du travail qui permettra d'affiner également les disponibilités des ressources.

Réponse de M. Joël MATHURIN : nous sommes dans un monde transparent, les process appartiennent bien sûr aux entreprises, mais les objectifs stratégiques relatifs à la sobriété en matière de consommation d'eau doivent pouvoir être communiqués. La Société des eaux de Volvic doit faire cas de jurisprudence. On est sur des démarches d'amélioration continue qui va dans le sens de la valorisation des actions de l'entreprise. Tout le monde doit être au clair qu'il n'y a rien à cacher sur ces démarches d'amélioration continue.

Réponse de M. Vincent TARDIF, *Chambre de Commerce et d'Industrie AURA* : on a toujours été favorables à cette question. Il n'y a aucun souci à mettre à disposition les volumes aujourd'hui, anonymisés, parce que c'est bien là la problématique, pour faire que les volumes soient accessibles et que l'étude HMUC soit menée à son terme dans les meilleures conditions. C'est l'intention de l'exploitation des données qui pose problème. En ce qui concerne les PURE, on a effectivement été pilotes sur ce type de démarche, les industriels ont pris en main leurs responsabilités. Quand on compare ce qui a été fait dans le département du Puy-de-Dôme, dans le cadre des arrêtés cadre-sécheresse, avec des niveaux d'alerte, alerte renforcée et crise qui sont de -25%, -50% jusqu'à arrêt de l'activité par rapport au niveau national qui sont de -10%, -15% et -25%, on peut saluer aussi les efforts qui ont été consentis par les industriels sur ce territoire dans la mise en place des PURE.

Pierre SAUVAT, *Fédération Régionale d'Agriculture Biologique AURA* : j'entends bien les discours sur la sobriété et l'innovation qui sont indispensables pour adapter nos pratiques, voire les changer. C'est l'occasion à ne pas rater. La question du stockage de l'eau préoccupe énormément le monde agricole et va être fondamentale pour de nombreuses fermes. Je souhaite exprimer une inquiétude, qui est celle de l'équité. On parle d'outils de régulation, de définition de volumes prélevables mais on ne parle pas de la répartition de cette eau sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des fermes du département. Je ne vois rien émerger dans les réflexions qui permettra de s'assurer de la notion d'équité. C'est important car cela conditionne la survie des fermes du département.

Réponse de Mme Lucile MAZEAU : on prendra en compte la notion du partage de l'eau dans les réflexions menées dans les réunions territoriales. On se pose cette question techniquement. C'est également au territoire de s'exprimer sur ces questionnements futurs de partage entre professions et

inter-usagers. On n'a pas de méthode clé en main ni d'instruction bien définie, on compte sur les territoires pour s'exprimer sur ces sujets.

Réponse de Mme Maïwenn ROCHARD, *PTGE Allier aval* **:** pour compléter sur la répartition entre usagers, c'est un des objectifs du PTGE de pouvoir discuter de cette répartition. Par contre, on ne répartira pas pour chaque agriculteur ou entreprises, c'est quelque chose qui doit s'organiser intra-profession et c'est une question à prendre en main entre chaque catégorie d'usagers.

Réponse de M. Joël MATHURIN : nous partons d'un point de situation aujourd'hui sur lequel nous avons des éléments objectifs. Pour le Puy-de-Dôme, nous avons 97 Mm^3 d'eau de prélevés, 76% pour l'alimentation en eau potable, 14,7% pour l'agriculture et 8 à 9% pour l'industrie. A partir de ces objectifs nous devons construire une dynamique en fonction de notre capacité collective à se donner des stratégies et des trajectoires sur les enjeux de sobriété, d'innovation et de gestion des ressources en eau. Si on entre tous dans cette démarche d'intelligence collective et de co-construction, le débat sera beaucoup plus sensible quand on commencera à parler d'innovation et de l'apport de chacun en matière d'innovation pour pouvoir tracer les scénarios du futur. Si on regarde les évolutions de consommation des ménages, on voit que les dépenses alimentaires des ménages en 1950 étaient de 35% du panier du foyer, aujourd'hui elles sont de 15%. La différence de dépense s'explique par l'innovation demandée au monde agro-alimentaire. La filière logement n'a pas suivi cette évolution par exemple. Il faudra que d'autres acteurs et filières s'interrogent sur leurs capacités à trouver des moyens de rupture technologique et d'innovation pour faire leur part par rapport à cet enjeu de la ressource en eau, y compris les consommateurs.

M. René BOYER : les consommateurs doivent prendre leurs responsabilités mais il faudrait également que les gestionnaires d'eau potable prennent des mesures de répartition financière au regard des consommations en m^3. Il y a d'un côté l'eau nécessaire consommée et de l'autre le surplus. Quand on touche au portefeuille, les gens changent leur verdict, c'est malheureux d'en arriver là mais c'est le seul moyen de leur faire comprendre. Je voulais également soulever le problème des bassines envisagées qui ne sont à destination que des irrigants et pas multi-usages. Si on va vers du multi-usages, l'approche est différente. Si on décide d'une utilisation sélective, cela crée des tensions.

Réponse de M. Joël MATHURIN : je vous remercie de ce commentaire, qui répond à ce que j'entends par co-construction et intelligence collective. Les solutions ne peuvent être que multi-usages et ambitieuses. En ce qui concerne nos concitoyens, je ne suis pas sûr qu'il faille toujours être dans la logique de la punition. Par exemple, nous travaillons avec la Chambre de Commerce et d'Industrie avec la filière des stations de lavage de voitures. Avec l'Agence de l'Eau, un travail important a été engagé pour accompagner les transformations des stations de lavage pour qu'elles puissent intégrer des nouvelles technologies avec du recyclage quasiment à 100%. La solution d'innovation n'implique pas forcément la régression de la qualité du service fourni.

M. Gilles BERRAT, *Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire* : est-ce qu'on peut déjà prévoir la réutilisation de l'eau traitée ? Je pense que c'est extrêmement important. Il y a beaucoup d'eau de stations d'épuration qui s'en va sans être conservée pour de la réutilisation. C'est important surtout pour l'agriculture qui en a besoin. L'adaptation des modes de cultures pour qu'ils soient moins consommateurs d'eau est également une réflexion qu'il faudrait avoir.

Réponse de M. Joël MATHURIN : sur cette question de REUT, il y a deux types d'innovations déjà en cours de réflexion : sur les process et réglementaire. En ce qui concerne l'innovation réglementaire, il faut accorder les enjeux de santé publique avec ceux de process industriel, cette question est très difficile. Un décret a été récemment publié pour permettre la réutilisation de l'eau dans les process industriels, en particulier les industries agro-alimentaires. Un arrêté ministériel a été récemment

publié également. Sur ce volet il y a déjà des avancées mais on n'est pas encore allés au bout de ce qu'on pouvait faire. C'est également vrai pour les usagers, il est important de concevoir une vraie stratégie habitat qui intègre cette dimension d'innovation sur la ressource en eau.

M. Pierre RIOL, *Conseil Départemental du Puy-de-Dôme* **:** pour compléter, cette question est bien sûr un vrai enjeu futur, nous sommes très en retard en France par rapport à d'autres pays comme l'Israël ou l'Espagne. Il y a un projet de REUT en Limagne Noire sur les anciens bassins de la Sucrerie Bourdon en lien avec le Département du Puy-de-Dôme qui est un projet très vertueux. Avec les particuliers cela prendra plus de temps mais on est capable de faire des choses très performantes.

M. Bertrand NICOLAS*, Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme* : le projet Limagne Noire a 30 ans et nous sommes précurseurs au niveau européen pour ce qui est de la réutilisation des eaux usées pour l'agriculture. On a d'autres projets de ce type dans le Puy-de-Dôme. Pour ce qui est de l'agriculture, à chaque fois qu'on a un projet de nouveau réseau ou d'irrigation, il n'y a pas de sujet de répartition entre les agriculteurs, tous ceux du secteur qui sont impactés ou qui peuvent en bénéficier sont consultés. C'est vraiment pour tous les agriculteurs et tous les types d'agriculture, quelle que soit la production et on fait attention à bien solliciter tout le monde. Charge aux personnes concernées de s'intégrer dans le projet ou non. Pour ce qui est de la production agricole du département, elle est déjà extrêmement diverse et vertueuse. Par contre, toutes les productions des départements sont déjà en baisse. Quand on parle de souveraineté alimentaire, on peut parler de souveraineté au niveau local, départemental, national, européen, les productions sont en baisse à tous les niveaux. Il faudra bien, à un moment, en parler. On voit que ces enjeux sont au niveau géopolitique. Il faut soutenir l'agriculture. Toutes les agricultures ont besoin d'eau pour produire. L'agriculture répond à la demande du consommateur. S'il est prêt à payer n'importe quelle alimentation et que nous pouvons le faire, nous répondrons comme nous l'avons toujours fait. Pour ce qui est du changement de pratiques, nous les changeons régulièrement, autant dans les pratiques agronomiques que dans les pratiques pour l'irrigation. Nous avons des industries agroalimentaires locales et performantes dans la région et nous souhaitons les garder. Nous avons déjà perdu la sucrerie Bourdon localement, nous ne ferons plus de sucre dans le département du Puy-de-Dôme, nous savons que ça ne reviendra pas. Elle a été perdue par faute de moyens techniques et d'irrigation. Faisons en sorte de ne pas perdre d'autres industries qui sont sur le département et représentent la vie du département. L'agriculture du département, quelle que soit sa production, est utilisée à 95% sur le département que ce soit pour les industries ou pour l'alimentation locale. L'agriculture du département est une agriculture locale, transformée et utilisée localement.

M. Pierre ROUSSEL*, Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne* : on a beaucoup parlé de volumes et d'usages, mais on n'a pas parlé d'euro. L'innovation coûte extrêmement cher. Au-delà des données de débits, comment mettra-t-on en place les modèles économiques nécessaires pour faire cette transition. Qui va payer ? On compte en centaines de millions voire milliards d'euros.

Réponse de M. Alexandre VERDIER : il y a une étude socio-économique qui va être menée et qui prendra en compte cette question.

M. Vincent SOULIGNAC, *ville de Clermont-Ferrand* : par rapport à cette sucrerie malheureusement perdue, il y a également le marché mondial du sucre à cette époque qui est en grande part à l'origine de sa fermeture si je ne me trompe pas. En 2019, nous n'étions pas assez compétitifs par rapport à d'autres producteurs comme le Brésil ou la Thaïlande, ce n'est pas l'irrigation qui est en cause. Par rapport à la gestion de l'eau, il y a toujours deux approches, la gestion annuelle et la gestion sur le mois sec quinquennal. Sur celui-ci, les chiffres ne sont pas les mêmes en termes de consommation et prélèvements. C'est 85% de l'eau qui est consommée par l'agriculture. Le problème de l'effort et de

l'innovation passe par un changement de pratiques agricoles et de cultures plus sobres, moins consommatrices d'eau et par l'agro-écologie. On peut prendre le problème par tous les bouts, si on veut régler le problème de la gestion de l'eau, c'est sur le mois sec quinquennal sur lequel il y a les tensions, sur lequel portent les arrêtés sécheresses et sur lequel se pose la question de l'utilisation prioritaire de l'eau pour l'eau potable et pour la biodiversité. On ne peut pas ramener la question de la gestion de l'eau à une gestion uniquement annuelle.

Réponse de M. Philippe AYMARD, *Association pour le Développement de l'Irrigation en Auvergne* : c'est toujours embêtant de parler de l'agriculture de l'extérieur. Quand on parle de changements dans notre Limagne, on n'imagine pas les progrès faits dans l'agriculture. On a plus de tournesol, plus de plantes qui consomment moins d'eau, on fait des changements de pratiques, on ne fait plus de labour, etc. Nos réseaux ne sont pas fuyards, on perd seulement 5% d'eau dans nos réseaux. Je ne sais pas si c'est une performance ou si ça doit être la normalité. Il faut faire attention à ce qu'on dit en permanence sur l'agriculture et l'industrie associée. Derrière, on a des emplois industriels ou agricoles. On perd de la production en lait, en viande, on a perdu les betteraves, on perd de la production globalement en céréales. Il faut savoir où on veut aller. Nos entreprises, qu'elles soient agricoles ou industrielles, doivent faire des résultats, des volumes. Si on veut continuer à perdre de l'agriculture et de la production dans le Puy-de-Dôme, nos collègues ailleurs en France ou en Europe compenseront. C'est un enjeu de territoire. Il faut avoir conscience tous ensemble que ce sera de l'innovation, de la sobriété et de l'intelligence qui fera qu'on continuera à utiliser l'eau disponible sur notre territoire. Il faudra aussi stocker.

Mme Maryse FONT, *Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire* : dans l'agriculture, mes collègues en ont parlé, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des animaux. Il n'y a pas que de l'irrigation, il y a aussi de l'abreuvement, qui est très difficile à estimer à horizon 2030 et encore plus 2050. On s'aperçoit que les éleveurs diminuent à une allure vertigineuse sur nos territoires. En tant qu'éleveuse, j'ai quand même besoin de stockage d'eau, ne serait-ce que pour produire du lait. On a aussi des outils industriels de transformation de formage. La laiterie chez nous valorise une grande partie de son lait en raclette et en bleu, on a des AOC en fromage qui consomment beaucoup d'eau à la fois par les animaux mais aussi par les process de transformation. Il y a sûrement des progrès à faire à ce niveau mais je ne doute pas qu'ils les aient mis en place. Quand vous parlez de taxer l'eau à ceux qui consomment, je suis inquiète en tant qu'agricultrice car j'abreuve aussi mes animaux par le réseau d'eau potable. J'ai des poches qui me permettent d'utiliser l'eau de toiture mais quand il ne pleut pas on doit utiliser l'eau du réseau. Quand on me dit qu'il va falloir payer l'eau plus cher, je me dis qu'il faudra que j'arrête mon élevage. N'oubliez pas cette notion d'élevage sur votre territoire. On parle toujours de bassines mais n'oubliez pas que les stockages sont multiples. Il ne faut pas que la réflexion soit très orientée et axée, il faut qu'elle soit de l'ensemble des parties et ouverte.

M. David CHAUVE, *Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme* : dans l'ensemble des travaux à conduire, il va falloir que tout le monde prenne un peu de recul et de hauteur. Je pense qu'au fil du temps et inconsciemment, la société s'est globalement éloignée de ce que sont les pratiques agricoles et leurs évolutions. Les consommateurs et la société doivent être lucides sur le modèle agricole français. Il faut peut-être sortir de notre périmètre pour recalibrer les choses et se reposer les bonnes bases de réflexion. En France, on est globalement sur une agriculture familiale. Dans le département du Puy-de-Dôme, une exploitation moyenne fait encore moins de 80ha. On est sur des territoires essentiellement d'élevage, même si dans le département on a la particularité d'avoir presque 1/4 ou 1/3 sur de la grande culture mais avec des modèles très particuliers qui ne reflètent pas les modèles des autres régions. On a un modèle économique implanté qui a une vraie volonté de garder la main localement pour faire en sorte de donner des perspectives à cette agriculture. Ces enjeux sont à prendre en

considération. Les décisions stratégiques de ces groupes sur le plan économique dépendent de la visibilité qu'on est capables de leur donner au regard de la concurrence au plan européen et mondial. Au niveau des travaux menés au sein de la Chambre d'Agriculture, l'approche est complètement multi-usages. On est sur une trajectoire dangereuse en termes de dynamique de production. Avec l'épidémie de Covid, on pensait pouvoir développer des dynamiques locales mais on voit que les initiatives mises en place ont reculé. Le contexte géopolitique doit aussi être gardé en tête, des grandes nations ont compris que l'alimentation était une arme très forte. On ne s'est peut-être encore pas suffisamment réveillés en France. Il faut prendre en compte aussi qu'un agriculteur sur deux partira à la retraite dans les 10 ans qui viennent. La France n'est plus la grande nation agricole qu'elle était. Est-ce qu'on accompagne cette décroissance dans un moment où il y a plein de phases de transition à gérer ? On a pris notre part de responsabilité, on a mis des choses en place depuis des décennies sur l'eau. On peut jouer à la fois sur l'alimentation et sur le volet énergétique, ce ne sont pas tous les secteurs qui peuvent en dire autant. Il faut être prudent quand on tape trop fort sur le monde agricole. On fait avec les moyens qu'on a et les perspectives qui nous sont données. On a toujours répondu aux objectifs qui nous ont été donnés. De nouveaux objectifs arrivent, on va se donner les moyens mais il faut se les donner collectivement. On risque de se retrouver dans quelques années à devoir manger des aliments provenant de l'étranger et de moins bonne qualité, mais tout aussi voire plus chers que des produits français aujourd'hui. Ne reproduisons pas les erreurs du passé. Il faut prendre en compte les enjeux locaux et mondiaux.

Les membres de l'assemblée n'ayant plus de remarques, **M. Alexandre VERDIER** conclut la réunion. Il est ravi que les acteurs de chaque filière aient pu s'exprimer. Il rappelle que nous sommes là pour rechercher le consensus et l'acceptation de chacun et chacune. Il assure de la disponibilité des membres du Bureau et des services techniques pour échanger avec chacune et chacun sur l'élaboration des documents. La participation nombreuse est requise pour les réunions à venir. La différenciation territoriale est un élément clé de ces démarches ainsi que les solutions multiples. Il appelle au bon sens de chaque acteur pour anticiper et s'adapter à l'avenir de leur territoire. Il remercie les participants pour leur présence et donne la parole à M. le préfet.

M. le préfet du Puy-de-Dôme exprime sa satisfaction sur le déroulé de la réunion et rappelle la nécessité d'agir dans une intelligence collective de territoire. Un travail conséquent reste à fournir de synthèse de la donnée, de prospective. Il invite à la mobilisation dans les réunions territoriales HMUC à venir. Il rappelle la validation du diagnostic du PTGE à venir le 23 mai par le Comité de Territoire. Les services et opérateurs de l'Etat sont mobilisés pour accompagner les acteurs et les démarches. Les livrables produits dans les démarches HMUC et PTGE doivent être le plus possible partagés et la co-construction doit se faire dans un esprit de consensus.

M. Alexandre VERDIER clôture la séance.

M. Alexandre VERDIER

Président de la CLE du SAGE Allier aval et du Comité de Territoire du PTGE Allier aval

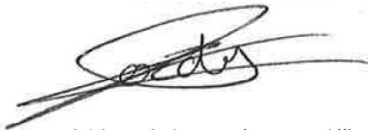

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : *liste des participants*

Annexe 2 : *présentations transmises indépendamment du compte-rendu*

Annexe 1 : liste des participants

Comité de Territoire PTGEAA - liste des participants réunion 9 avril 2024				
Collège	**NOM Prénom**	**Structure**	**Présent.e**	**Excusé.e**
ELUS	ABELARD Nathalie	*Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans*	1	
ELUS	ALBOUY Jean-Luc	*Moulins Communauté*	1	
ELUS	ASTIER Raymond	*SME Issoire*	1	
ELUS	AUBERGER Eliane	*PNR Livradois-Forez*	1	
ELUS	AUFEVRE Adrien	*Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais*		1
ELUS	BARDOT Caroline	*Vichy Communauté*	1	
ELUS	BERRAT Gilles	*Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire*	1	
ELUS	BEYLOT René	*Association des Maires de l'Allier*	1	
ELUS	BLANJARD Michel	*Ville d'Issoire*		1
ELUS	BONJEAN Gérard	*Communauté de Communes Auzon Communauté*		1
ELUS	BONNET Grégory	*Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge*	1	
ELUS	BOREL Alain	*Ville de Brioude*	1	
ELUS	BOUTET Pierre	*Association des Maires du Puy-de-Dôme*	1	
ELUS	BRUGERE Didier	*Conseil départemental du Cher*		1
ELUS	CERES Dominique	*Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier (SMAA)*	1	
ELUS	CHITO Christian	*Conseil départemental de l'Allier*	1	
ELUS	COURTAUD Guy	*SMEA de l'Allier*		1
ELUS	CUSIN-PANIT Stéphanie	*Communauté de Communes du Pays de Tronçais*		1
ELUS	DAUPHANT Guillaume	*SIAEP Basse Limagne*		1
ELUS	de CONTENSON Christophe	*SIVOM Nord Allier*		1
ELUS	DELAPORTE Blandine	*Conseil départemental de la Nièvre*		1
ELUS	DETERNES Alain	*SEA Rive Gauche Allier*		1
ELUS	DURIN Sylvain	*Conseil régional Auvergne Rhône Alpes*	1	
ELUS	FERRAND Emmanuel	*Conseil régional Auvergne Rhône Alpes*		1

Comité de Territoire PTGEAA - liste des participants réunion 9 avril 2024				
Collège	**NOM Prénom**	**Structure**	**Présent.e**	**Excusé.e**
ELUS	GEFFRAY Mathieu	*Ville de Moulins*		1
ELUS	GIBELIN Pascal	*Conseil départemental de la Haute-Loire*		1
ELUS	GIOT Jean-Yves	*Communauté de Communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois*		1
ELUS	GONIN Michel	*SIAEP Rive Gauche de la Dore*	1	
ELUS	GOUTTEBEL Sébastien	*Communauté de Communes Massif du Sancy*		1
ELUS	GUELON René	*Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté*	1	
ELUS	HOUSSIER Stéphane	*Communauté de Communes Plaine Limagne*		1
ELUS	JOURNET Gilles	*Communauté de Communes Saint- Pourçain Sioule Limagne*	1	
ELUS	KUCHNA Joseph	*EP Loire*	1	
ELUS	LAPLANCHE Gérard	*SIVOM Sioule et Bouble*	1	
ELUS	LAURENT Jean	*Conseil départemental de l'Allier*		1
ELUS	LECHEVALLIER Christine	*EPF-Auvergne*		1
ELUS SUPPLEANT	LEDUC Pierric	*SIAEP de Dore Allier*	1	
ELUS	LEMAIRE Alain	*Association des Maires de l'Allier*	1	
ELUS	LEMERLE René	*Communauté de Communes Billom Communauté*		1
ELUS	LIANO Jacques	*SIRVAA*		1
ELUS	MAITRE Michel	*SIVOM Val d'Allier*	1	
ELUS	MAZELIER Vincent	*SIAEP de Dore Allier*		1
ELUS	PAGESSE Pierre	*Agglo Pays d'Issoire*		1
ELUS	PETEL Gilles	*Conseil départemental du Puy-de-Dôme*	1	
ELUS	PORTAL Jean-Louis	*Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier (SMAA)*		1
ELUS	RIOL Pierre	*Conseil départemental du Puy-de-Dôme*	1	
ELUS	SALLES Daniel	*Association des Maires du Puy-de-Dôme*		1
ELUS	SARRE Henri	*Ville de Vichy*		1
ELUS	SOULIGNAC Vincent	*Ville de Clermont-Ferrand*	1	
ELUS	TISSERAND Thierry	*Communauté de Communes Entre Dore et Allier*	1	
ELUS	VACHELARD Jean-Luc	*Communauté de Communes Brioude Sud-Auvergne*	1	

Comité de Territoire PTGEAA - liste des participants réunion 9 avril 2024				
Collège	**NOM Prénom**	**Structure**	**Présent.e**	**Excusé.e**
ELUS	VALLADIER Bruno	*PETR du Grand Clermont*	1	
ELUS	VERDIER Alexandre	*PNR Volcans d'Auvergne*	1	
ELUS	VERNIS Gérard	*Communauté de Communes Bocage Bourbonnais*	1	
ELUS	VIAL Christophe	*Clermont Auvergne Métropole*	1	
ELUS	VIALLEFONT Michel	*SMVVA*		1
TOTAL			**30**	**26**
USAGERS	ADAM Jacques	*FNE 63*	1	
USAGERS	AYMARD Philippe	*ADIRA (Association pour le développement de l'irrigation en Auvergne)*	1	
USAGERS	BAUDIMONT Daniel	*Comité Régional Canoë Kayak et sports de pagaie Auvergne Rhône-Alpes*	1	
USAGERS	BOYER René	*UFC Que choisir Clermont-Ferrand*	1	
USAGERS	CHAUVE David	*Chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme*	1	
USAGERS	CHAUX Raphael	*UNICEM (AURA)*	1	
USAGERS	DELORME Laëtitia	*Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Loire, délégation de Brioude*	1	
USAGERS	FONT Maryse	*Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Loire*	1	
USAGERS	GODET Guy	*Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique*	1	
USAGERS	GRELICHE Eric	*Limagrain*		1
USAGERS	HELBERT Jean-Luc	*Chambre des Métiers et de l'Artisanat AuRA*	1	
USAGERS	LELIEVRE Mickael	*Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique*	1	
USAGERS	MARIE-CATHERINE Baptiste	*Chambre de commerce et d'industrie du Puy-de-Dôme*	1	
USAGERS	MARTENS Julien	*Chambre départementale d'agriculture de l'Allier*	1	
USAGERS	NICOLAS Bertrand	*Chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme*	1	
USAGERS	QUENOT Gérard	*UFC Que choisir Clermont-Ferrand*	1	
USAGERS	ROUSSEL Pierre	*CEN Auvergne (Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne)*	1	
USAGERS	SAUMUREAU Marc	*FRANE*	1	
USAGERS	SAUVAT Pierre	*Fédération régionale de l'agriculture biologique AURA*	1	
USAGERS	TARDIF Vincent	*Chambre de commerce et d'industrie Auvergne-Rhône-Alpes*	1	

Comité de Territoire PTGEAA - liste des participants réunion 9 avril 2024				
Collège	**NOM Prénom**	**Structure**	**Présent.e**	**Excusé.e**
USAGERS	THIERY Fabienne	*FNE 03*		1
USAGERS		*Centre National de la Propriété Forestière Auvergne Rhône-Alpes (CNPF)*		1
USAGERS		*Chambre de commerce et d'industrie de l'Allier délégation de Moulins–Vichy*		1
USAGERS		*Association des usagers du Val d'Allier*		1
USAGERS		*Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes*		1
USAGERS		*Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre*		1
USAGERS		*France Hydro Electricité*		1
USAGERS		*Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne*		1
USAGERS		*LOGRAMI*		1
TOTAL			**19**	**10**
ETAT	AUMAR Cyril	*Université Clermont Auvergne*	1	
ETAT	CALLOIS Jean-Marc	*DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*	1	
ETAT	CHAMEL Kamel	*OFB*	1	
ETAT	CHARBONNIER Jean-Claude	*MISEN de la Haute-Loire*	1	
ETAT	DONVEZ Johanna	*MISEN du Puy-de-Dôme*	1	
ETAT	FAUCON Mireille	*MISEN du Puy-de-Dôme - DDT du Puy-de-Dôme*	1	
ETAT	HOARAU Jannick	*ARS*	1	
ETAT	JEANNEAUX Philippe BOSC Christel	*VetAgro Sup*		1
ETAT	JEHAES Dorothée	*DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*	1	
ETAT	LIVET Marc	*Hydrogéologue agréé*		1
ETAT	MORVAN Jean-Pierre	*Agence de l'eau Loire Bretagne*	1	
ETAT	SAILLARD Sophie	*MISEN du Cher*	1	
ETAT		*MISEN de l'Allier*		1
ETAT		*BRGM*		1
ETAT		*Préfecture du Puy-de-Dôme*		1

Comité de Territoire PTGEAA - liste des participants réunion 9 avril 2024				
Collège	**NOM Prénom**	**Structure**	**Présent.e**	**Excusé.e**
ETAT		*MISEN de la Nièvre*		1
ETAT		*Sous-Préfecture de Riom*		1
ETAT		*Préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes*		1
ETAT		*Préfecture de l'Allier*		1
ETAT		*Préfecture de la Haute-Loire*		1
ETAT		*Préfecture coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne et de la Région Centre Val de Loire*		1
ETAT		*VNF*		1
ETAT		*ONF*		1
TOTAL			**5**	**13**
TOTAL			**54**	**49**
			Présent.e	
	DA SILVA BARREIROS Mélissandre	*Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais*	1	
	DAUDEL Jean-Christophe	*DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*	1	
	GODARD Philippe	*Agglo Pays d'Issoire*	1	
	JALADON Xavier	*Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne*	1	
	LAROUDIE Fabienne	*DDT 63*	1	
	MAZEAU Lucile	*SAGE Allier aval - EPL*	1	
	NADALLE Audrey	*DDT 63*	1	
	NICOLAU Nathalie	*DDT 63*	1	
	PEYRARD Pierre	*Conseil Départemental du Puy-de-Dôme*	1	
	ROCHARD Maïwenn	*PTGE Allier aval - EPL*	1	
	TABOURIN Pierre	*DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*	1	

Annexe 2 : présentations transmises indépendamment du compte-rendu

1- **Présentation du cadrage national relatif au PTGE**, *Fabienne LAROUDIE.*
2- **Présentation des enjeux et objectifs de la démarche territoriale PTGE Allier aval de l'étude HMUC et des rétroplanning***, Maïwenn ROCHARD* et *Lucile MAZEAU.*